

-----

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-22-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

**N° 22/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

**Objet de la délibération :**

Affectation des résultats –  
Budget Maison de Santé

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

<b>Résultat du vote</b>	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

**Excusé(e)**

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°14/25 du conseil communautaire du 25/02/2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Maison de santé,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget Maison de santé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-22-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	119 158.15	107 642.18	-11 515.97
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	101 550.76	0.00	-101 550.76
	Résultat à affecter			-113 066.73
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	82 323.49	104 399.43	22 075.94
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0.00	118 493.60	118 493.60
	Solde global d'exécution			140 569.54
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2024</b>	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	0.00	0.00	
<b>Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)</b>		303 032.40	330 535.21	27 502.81
<b>Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025</b>	Report excédent invt (001)			140 569.54
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			113 066.73

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

